

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 16 JANVIER 2006

Madame le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h45.

Elle propose Monsieur Laurent MUNOZ comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

Monsieur Laurent MUNOZ procède à l'appel :

PRESENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mme DE HULLESSEN, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, M.M. CHARRIERE, BOUISSEREN, NGYUYEN, MUNOZ, Mme BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M. FEVRIER, Mmes PETARD, AZEMAR.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de Mme ROMERO
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
M. BOUSQUEL en faveur de Mme PETARD

ABSENTS : Mmes GARCIA, RAMON BOTONNET, FONS VINCENT,
M. ALBARIT

Conformément à la circulaire ministérielle du 11 janvier 1998, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le rajout à l'ordre du jour de ce conseil la question suivante :

- BUDGET 2005 – BUDGET ANNEXE EAU – DM1

Le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2005

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2005 est adopté à la majorité (5 contre).

II - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

■ De conclure, à l'issue d'une consultation en procédure négociée, un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération « construction d'une structure multi-accueil à Courpouyran », avec le cabinet d'architectes J.P. MEYRAN 34280 La Grande Motte, mandataire et ses co-traitants Structure 2000, BET DURAND Patrice, économiste P. SECONDE, mission OPC bureau IPC

Ce marché est passé en application de l'article 74 II et selon procédure adaptée Art. 28 I du code des marchés publics pour un montant de 180 601.92 €H.T.

■ De consentir à compter du 1^{er} janvier 2006 à Madame Laurence BARILLY, un bail pour la location d'un logement instituteur et d'un garage laissés vacants.

■ De céder : - 2 bureaux monobloc bois et métal, 2 assises avec couvercle au prix de 20 €l'unité

- 19 bureaux monobloc bois et métal, 2 assises avec casier tôle en dessous au prix de 15 € l'unité.

III - INVESTISSEMENTS 2006 – FINANCEMENT – RECTIFICATIF

Rapporteur : Monsieur OUSSET : Arrivée de Mmes FONS VINCENT et RAMON BOTONNET

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° 99 intitulée :

« Investissements 2006 – réalisation d'un emprunt »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler sa délibération n° 99 du 7 décembre 2005 intitulée « Investissements 2006 – réalisation d'un emprunt »,
- d'adopter le nouveau projet de délibération repris ci-dessous.

Il est rappelé que pour favoriser les investissements inscrits au BP 2006 ainsi que ceux figurant au Budget 2007, il apparaît opportun de réaliser un emprunt de 5 800 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par DEXIA Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale DEXIA MA, société régie par les articles L 513.13 à L 515.33 du Code monétaire et financier et après en avoir délibéré :

DECIDE

De conclure avec Dexia Crédit local un emprunt d'un montant de 5 800 000 €

1) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PRET.

Ce prêt comporte :

- une phase de mobilisation de fonds,
- une phase d'amortissement du capital mobilisé en une ou plusieurs tranches.

Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement n'ayant pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement sont dénommés « Encours en phase de mobilisation ».

A tout moment pendant la phase de mobilisation, l'Emprunteur peut mettre en place des tranches d'amortissement dont il définira le profil d'amortissement et le taux d'intérêt applicable (module d'intérêt).

Montant : 5 800 000,00 € (cinq millions huit cent mille euros)	Durée totale maximale : 22 ans Dont : <ul style="list-style-type: none">- durée de la phase de mobilisation : 24 mois- durée maximale de la phase d'amortissement : 20 ans
Objet du prêt : Financement des investissements.	

PHASE D'AMORTISSEMENT

TRANCHES D'AMORTISSEMENT

Chaque tranche d'amortissement a un profil d'amortissement défini pour toute sa durée.

. **Tranches d'amortissement dont le profil sera défini lors de leur mise en place :**

- Périodicité des échéances d'amortissement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle au choix de l'Emprunteur lors de la mise en place de la tranche d'amortissement
- Mode d'amortissement : constant ou progressif ou personnalisé, conformément au tableau d'amortissement établi lors de la mise en place de la tranche d'amortissement
A sa date de mise en place, la durée de vie moyenne de la tranche d'amortissement ne devra pas excéder 70% de la durée maximale de la phase d'amortissement.

. **Tranches d'amortissement dont le profil est défini par défaut :** à défaut de demande de mise en place d'une tranche d'amortissement au terme de la phase de mobilisation, l'Encours en Phase de Mobilisation fait l'objet, à cette date, de la mise en place automatique d'une tranche dont le profil d'amortissement est le suivant :

- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances d'amortissement : trimestrielle
- Mode d'amortissement : progressif

MODULES D'INTERET

Un module d'intérêt est le taux applicable pour le calcul des intérêts d'une tranche d'amortissement défini lors de la mise en place de la tranche et à chaque arbitrage. Les modules d'intérêt sont les suivants : taux fixe, taux indexé (EURIBOR majoré d'une marge).

CONDITIONS FINANCIERES ET MODULES D'INTERETS

. **Taux indexé ou taux fixe des modules d'intérêts des tranches d'amortissement dont le profil sera défini lors de leur mise en place :** les conditions financières applicables aux différents modules sont les suivantes :

Index	Marge
EURIBOR 1, 3, 6 ou 12 mois	0,07%

L'emprunteur peut également demander la mise en place de modules à taux fixe mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel aux conditions prévues au contrat.

Périodicité des échéances d'intérêts : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. La périodicité des échéances d'intérêts doit être identique à la périodicité de l'index ou du taux choisi.

. **Taux indexé du module d'intérêts de la tranche d'amortissement par défaut :** conditions du module d'intérêts EURIBOR 3 mois avec une périodicité trimestrielle des échéances d'intérêts.

ARBITRAGE ENTRE LES MODULES D'INTERETS

L'Emprunteur peut, aux conditions prévues au contrat, pendant toute la durée de chaque tranche d'amortissement, substituer au module d'intérêts en cours un autre module d'intérêts parmi ceux prévus pour les tranches d'amortissement dont le profil sera défini lors de leur mise en place, sans modifier le profil d'amortissement de la tranche.

PHASE DE MOBILISATION

- **Taux indexé** : T4M auquel s'ajoute une marge de 0,07%
- **Païement des intérêts** : mensuel
- **Mobilisation des fonds** : à compter du 16/11/2005, à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au terme de la phase de mobilisation fixée le 01/11/2007 exclu et avec versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés.

2) ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Madame Danièle ANTOINE SANTONJA, Maire de Juvignac, est autorisée à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilitée à procéder intérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions).

IV - MODIFICATIONS COMPTABLES APPLICABLES AU BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE – ANNEE 2006

Rapporteur : Monsieur OUSSET

La M14 a donné lieu à plusieurs modifications qui résultent de :

- L'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005
- Le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005, en conseil d'Etat
- Le décret 2005-1662 du 27 décembre 2005, décret simple
- L'Arrêté du 27 décembre 2005 relative aux modifications apportées à compter de l'exercice 2006 aux instructions comptables M14,M52,M61...

La présentation du budget principal de la commune, pour l'année 2006, voté le 7 décembre 2005 s'en trouve ainsi modifié. Le montant des crédits ouverts et des prévisions de recettes restent inchangés. Toutefois la comptabilisation de certaines opérations est modifiée.

Les principaux changements concernent :

- LA comptabilisation des intérêts courus non échus : comptes 6611 section de fonctionnement recettes et dépenses, comptes 1688 section d'investissement dépenses et recettes.
- Les opérations sur terrains. Dans le budget on ne fait plus intervenir les comptes 21 « sortie d'immobilisation » 675, 775, 676, 776, pour constater la plus-value ou la moins value, et le

compte 19 différence sur réalisation des immobilisations. Au BP ces opérations sont portées au chapitre O24 : produit des cessions d'immobilisation qui ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats. Cette ligne a pour objet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement. L'exécution est quant à elle constatée aux articles où se trouvait l'immobilisation cédée et sur les articles 192, 675,775, 676,776 dédiés aux opérations de cession. De ce fait le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est ramené de 3 758 739 € à 6500 € et le chapitre 77 « produits exceptionnels » de 3 758 739 € à 5 000 €

- Vu la modification de la nomenclature comptable qui réserve les 9 premiers numéros des opérations d'équipement aux chapitres d'ordre, les opérations de la commune doivent être numérotées, opérations en cours d'exécution et opérations nouvelles inscrites au BP 2006. Celle-ci s'effectue en supprimant le « 0 » qui vient en tête du numéro de chaque opération, ainsi le 028 devient le 28, le 088 le 88.....

Compte – tenu des ces explications il est proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle présentation du budget principal 2006, qui est résumée ci-dessous

	Libellé	BP
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		6 074 650 €
O11	Charges à caractère général	1 807 795 €
60611	Eau & Assainissement	60 000 €
60612	Energie-Electricité	170 000 €
60622	Carburants	18 000 €
60623	Alimentation	37 665 €
60628	Autres fournitures non stockées	8 100 €
60631	Fournitures d'entretien	29 300 €
60632	Fourniture de petit équipement	47 870 €
60633	Fournitures de voirie	25 000 €
60636	Vêtements de travail	12 825 €
6064	Fournitures administratives	18 550 €
6065	livres, disques, cassettes	7 550 €
6067	fournitures scolaires	30 760 €
6068	Autres matières & fournitures	70 000 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	281 775 €
6122	crédit-bail mobilier	11 540 €
6135	Locations mobilières	70 350 €
61521	Entretien des terrains	185 000 €
61522	Entretien bâtiments	80 000 €
61523	Entretien V.R.D	64 000 €
61551	Entretien matériel roulant	15 500 €

61558	entretien autres biens mobiliers	16 000 €
6156	Maintenance	62 500 €
616	Primes d'assurance	28 575 €
6182	Doc.générale & technique	14 340 €
6184	Vers. Org. Formation	27 000 €
6188	Autres frais divers	21 600 €
6225	Indemnités comptable & régisseur	2 700 €
6226	Honoraires	77 100 €
6227	frais d'actes, de contentieux	2 500 €
6228	divers	35 000 €
6231	Annonces & insertions	26 000 €
6232	Fêtes & cérémonies	49 000 €
6233	foires & expositions	9 250 €
6236	Catalogues & imprimés	22 480 €
6237	Publications	0 €
6238	Frais divers de publicité	4 000 €
6247	transports collectifs	35 400 €
6251	voyages & déplacements	10 500 €
6256	frais de mission	0 €
6257	réceptions	35 200 €
6261	Frais affranchissement	14 800 €
6262	Frais de télécommunications	37 500 €
6281	Concours divers	2 265 €
6282	frais de gardiennage	3 000 €
6288	autres services	3 000 €
63512	Taxes foncières	22 500 €
6355	Taxes & impôts sur les véhicules	1 800 €
637	Autres impots, taxes et vers.assimil.	
012	Charges personnel & frais assimilés	3 216 980 €
6218	autres personnels extérieurs	27 150 €
6331	Versement transport	30 000 €
6332	Cotisations au FNAL	
6336	cotisations CNFPT-CDG	32 000 €
6338	Autres impôts & taxes	1 830 €
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	1 500 000 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	64 000 €

64118	autres indemnités	207 000 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	387 000 €
6451	URSSAF	367 000 €
6453	Cotisations caisses retraite	447 000 €
6454	ASSEDIC	22 000 €
6455	Cotisations assurances du personnel	118 000 €
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	200 €
6471	prestations versées (FNAL)	
6475	Médecine du travail	4 300 €
64832	Fonds de compensation CPA	7 000 €
6488	Autres charges	2 500 €
65	Autres charges de gestion courante	336 200 €
6531	indemnités élus	104 300 €
6532	frais mission des élus	3 000 €
6533	cotisations retraite des élus	6 000 €
6535	formation des élus	3 800 €
65372	cotisation au fond de financement de fin de mandat	100 €
6554	cotisations organisme de regroupement (démoustication)	5 000 €
6555	contributions CNFPT	15 000 €
657362	CCAS	50 000 €
65748	Subv fonct assoc & pers.privées	149 000 €
66	Charges financières	279 383 €
66111	Intérêts emprunts & dettes	284 500 €
66112	ICNE	-6 117 €
668	autres charges financières	1 000 €
67	Charges exceptionnelles	6 500 €
6714	Bourses et prix	1 500 €
673	titres annulés	5 000 €
675	valeurs comptables des immo.cédées	0 €
676	différence sur réalisations	0 €
68	Dotation aux amortissements	110 000 €
6811	immo.incorporelles & corporelles	110 000 €
6815	prov. Risques & charges exploit.	
O14	Atténuation de produits	167 792 €
73961	Reversement agglo	112 300 €

73982	SRU	55 492 €
	Chapîtres codifiés	150 000 €
	Déficit fonct.reporté	
O23	Virement section investissement	150 000 €

	RECETTES de FONCTIONNEMENT	6 074 650 €
O13	Atténuation de charges	130 000 €
6091	RRRO sur achats	
6419	rembt. Rémun.personnel	110 000 €
6459	rembt.charges sec.soc	20 000 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	422 034 €
7011	vente d'eau	60 000 €
70311	concessions cimetièrè	50 000 €
70388	autres redevances & recettes	2 500 €
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	58 000 €
70632	Redev. & droits des serv.loisirs	103 000 €
7066	Redev. & droits des serv.sociaux	102 000 €
7067	Redev. & droits des serv.périscolaires & enseignement	31 234 €
70872	rembt frais par budgets annexes	13 000 €
70878	Ventes marchandises autres redevables	2 000 €
7088	Autres produits d'activités annexes	300 €
72	Travaux en régie	60 000 €
721	Immobilisations incorporelles	
722	Immobilisations corporelles	60 000 €
73	Impôts & taxes	3 848 792 €
7311	Contributions directes	3 363 027 €
7328	autres reversements fiscalité	13 500 €
7343	taxes sur les pylones électriques	1 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	160 000 €
7363	Impôts sur les spectacles	
73681	Taxes/emplacements publicitaires	1 265 €
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	310 000 €
7382	Permis de chasser	
74	Dotations & participations	1 424 324 €
7411	Dotations forfaitaires	808 040 €

74121	Dotation solidarité rurale	49 219 €
74125	dotation péréquation	46 854 €
745	Dotation spéciale instituteurs	7 365 €
746	D.G.D	
7473	Participation Département	
7475	groupe de collectivités	
7478	autres organismes	376 048 €
74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	25 962 €
74834	Compensation taxes foncières	29 288 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	81 548 €
7488.01	dotation de solidarité communautaire	
75	Autres produits & gestion courante	116 000 €
752	Revenus des immeubles	109 000 €
7551	excédent des budgets annexes (eau)	
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires	6 000 €
758	Produits divers de gestion courante	1 000 €
76	Produits financiers	25 000 €
762	revenus valeurs mob. Placement	
764	revenus placements	25 000 €
768	Autres produits financiers	
77	Produits exceptionnels	48 500 €
7713	Libéralités reçues	
7718	autres op.excep/op.gestion (placement de trésorerie & Thermes)	
7788	Autres reprises et excédent	43 500 €
778	Autres produits exceptionnels	5 000 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels	
7876	Repises sur prov. Dépréciations exceptionnelles	
79	Transferts de charges	0 €
7911	Indemnités de sinistres	0 €
	Chapîtres codifiés	0 €
OO2.01	Résultat de fonctionnement reporté	

INVESTISSEMENT

PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		
DEPENSES		0 €
RECETTES		3 752 239 €
O24	Produits des cessions d'immobilisation	3 752 239 €

OPERATIONS NON AFFECTEES		
DEPENSES		1 034 450 €
OO1	solde d'exécution	
1641	capital des emprunts	721 900 €
16878	autres établissements	11 200 €
2031	Frais d'études	88 000 €
2111	terrains nus	152 350 €
2138	autres constructions	
2168	autres collectons et œuvres d'art	1 000 €
2184	Mobilier	
2188	autres	
	tavaux régie	60 000 €
RECETTES		4 244 093 €
oo1	solde exécution	
O21	autofinancement prévisionnel	150 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
10222	FCTVA	452 000 €
10223	TLE	307 843 €
1328	autres	
1641	Emprunts en euros	3 224 250 €
166	refinancement de la dette	
16878	autres dettes	
2423	Mise à disposition dans le cadre de transfert de compétence	
1342	Amendes de police	
28	autres immos & amort	110 000 €
OP 28 - TRAVAUX MARTINET		

	DEPENSES	114 039 €
2031	études	
2315	VRD	114 039 €
2318	autres immos corporelles	
	RECETTES	0 €
192	différence sur réalisation d'immo	
2111	Terrains nus	

OP 48 - ALLES EUROPE - 2° TRANCHE

	DEPENSES	0 €
2315	VRD	0 €
	RECETTES	0 €
1322	Région	

OP 60 - AMENAGEMENT d'un CENTRE VILLE

	DEPENSES	4 015 388 €
2033	frais insertion	
2031	études	
2115	terrains bâtis	
2313	travaux	3 025 387 €
2315	VRD (Place.....)	990 001 €
	RECETTES	800 000 €
1343	PAE	800 000 €
192	Réal.postérieures au 1/1/97	
2115	terrains nus	

OP 61 - LES THERMES

	DEPENSES	1 566 218 €
2031	études & honoraires	
2033	frais insertion	
2151	autres immo en cours	1 566 218 €
	RECETTES	150 000 €
1325	Subvention Agglo	150 000 €

192	différence sur réalisation d'immo	
2115	Terrains nus	

OP 62 RESTAURANT SCOLAIRE GARRIGUES

	DEPENSES	0 €
2033	frais insertion	
2313	Bâtiments	
	RECETTES	0 €
1321	Département	
1341	DGE	

OP 63 GROUPE SCOLAIRE GARRIGUES

	DEPENSES	0 €
2033	frais insertion	
2313	bâtiments	
	RECETTES	0 €
1321	Etat	
1323	Département	
1331	DGE	

OP 64 GROUPE SCOLAIRE & RESTAURANT SCOLAIRE FONTCAUDE

	DEPENSES	0 €
2031	Frais études	
2313	bâtiments	
	RECETTES	0 €

OP 65 ALLEES de l'EUROPE - 3 ° TRANCHE

	DEPENSES	0 €
2033	frais insertion	
2315	VRD	
	RECETTES	0 €
1325	groupements de collectivités	

OP 74 - STRUCTURE MULTI-ACCUEIL de COURPOUYRAN		
	DEPENSES	185 136 €
2313	immos en cours constructio, frais études	185 136 € 0 €
	RECETTES	0 €

OP 76 - VRD LABOURNAS & PATTES		
	DEPENSES	0 €
2033	frais insertion	
2111	Terrains nus	
2315	immos en cours	
	RECETTES	0 €

OP 82 - NAUSSARGUES		
	DEPENSES	0 €
2031	étude	0 €
2315	immos en cours	
	RECETTES	0 €

OP 83 - MATERIEL 2006		
	DEPENSES	287 735 €
192	Réalisations postérieures au 1/1/97	
2158	Autres installations	20 000 €
2183	matériel de bureau & informatique	30 500 €
2184	meublier	118 035 €
2188	autres immos	119 200 €
	RECETTES	0 €
192	Réalisations postérieures au 1/1/97	
2188	autres	

OP 84 - VOIRIE 2006		
	DEPENSES	333 264 €
2033	Frais insertion	
2315	immos en cours- inst;TECHN	333 264 €
	RECETTES	0 €

OP 85 - BATIMENTS 2006		
	DEPENSES	208 985 €
21312	Bat scolaires	13 385 €
2135	installations générales	145 600 €
2138	autres constructions	50 000 €
	RECETTES	0 €
1321	Etat	
1323	Département	

OP 86 - ENVIRONNEMENT 2006		
	DEPENSES	120 000 €
2031	frais études	10 000 €
2121	plantations	60 000 €
2128	agencements & aménagements	50 000 €
	RECETTES	0 €

OP 87 - HYDRAULIQUE 2006		
	DEPENSES	1 024 000 €
2033	frais insertion	
2031	frais études	
2315	immos en cours	1 024 000 €
	RECETTES	0 €

OP 88 - CAUNELLES		
	DEPENSES	51 000 €
2033	frais insertion	
2031	frais études	51 000 €
2315	immos en cours	
	RECETTES	0 €
192	différence sur réalisation d'immo	
2115	Terrains nus	

RECAPITULATIF		
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 074 650 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 074 650 €
	SOLDE	0 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 940 215 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 946 332 €
	SOLDE	6 117 €
	SOLDE GLOBAL	6 117 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions).

V - AMENAGEMENT D'UN « CENTRE VILLE » - Autorisation de Programme/Crédits de Paiement

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Le marché de réalisation du centre ville de Juvignac, sera lancé dans les prochains jours. Les travaux comprennent :

- Rue du Poumpidou et allée St Sauveur pour un montant prévisionnel de 1 176 878 €H.T.
- Place de la Mairie et Abords pour un montant prévisionnel de 1 203 626 €H.T.

Afin de procéder au financement de ces équipements, dont la réalisation devrait se dérouler sur les années 2006, 2007 et 2008, il est proposé au conseil municipal de recourir à la procédure de gestion des investissements en autorisation de programme/crédits de paiement. Celle-ci, révisable et valable sans limitation de temps, sauf à ce que le conseil procède à son annulation, nécessite un certain nombre de décisions.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le programme de réalisation du centre-ville de Juvignac, qui est repris au budget sous le numéro 60
- De fixer à 2 400 000 €H.T. la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être engagées pour le financement de cet équipement
- De fixer à 890 000 €H.T. la limite supérieure des crédits affectés en 2006 à la réalisation de cet équipement. Ces crédits sont inscrits au budget 2006 de la commune.
- De dire que pour les années 2007 et 2008, en fonction de l'évolution des travaux, le conseil municipal sera invité, ultérieurement, à en définir les crédits de paiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions).

VI - BUDGET 2005 – COMMUNE – DM3

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications de crédits suivantes :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		
	libellé	0 €
64131	Personnel non titulaire-Rémunération principale	-27 800 €
6611	intérêts des emprunts	27 800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions).

VII - BUDGET 2005 – BUDGET ANNEXE EAU – DM1

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications de crédits suivantes :

DEPENSES D'EXPLOITATION			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	libellé	0 €		libellé	-11 500 €
6287	Remboursement de frais	11 500 €	21531	Réseau d'adduction d'eau	-11 500 €
o23	Virement section d'investissement	-11 500 €			
RECETTES D'EXPLOITATION			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	libellé	0 €		libellé	-11 500 €
			O21	Virement de la section de fonct	-11 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions).

VIII - CENTRE VILLE – demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur COMBE

L'un des axes prioritaires de la politique municipale en matière d'urbanisme, est la création d'un véritable « CENTRE-VILLE », qui regrouperait autour d'une place centrale :

- de forts pôles d'attractivité (Hôtel de ville, bibliothèque, groupe scolaire)
- des commerces
- des logements.

Cette évolution indispensable ne pouvait être envisagée qu'après la réalisation d'opérations préalables qui sont, aujourd'hui, toutes terminées où en passe de l'être :

- Réhabilitation des allées de l'Europe
- Restructuration du groupe scolaire des Garrigues
- Construction d'un nouvel hôtel de ville

Aussi est-il proposé au conseil municipal de poursuivre ce programme par la réalisation du maillon le plus important, qui permettra de faire vivre ce centre ville : la place centrale.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 1 203 625.75 €TTC, se décomposant comme suit :

- Travaux de V.R.D : 1 076 440.66 €TTC
- Travaux de Fontainerie : 87 625 €TTC
- Mobilier urbain : 39 560 .09 €TTC

Il est proposé au conseil municipal, pour le financement de cette opération :

- De solliciter l'aide du Conseil Régional
- De solliciter l'aide du Conseil Général

Madame PETARD informe l'assemblée que la commune de Juvignac se voit attribuer sur son enveloppe du Conseil Général la somme de 18 457 €pour les travaux à l'école des Garrigues.

Notification en sera faite à la commune dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

IX - BILAN DES MARCHES PUBLICS 2005

Rapporteur : Monsieur COMBE

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du récapitulatif des marchés passés en 2005.

X - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2005

Rapporteur : Monsieur COMBE

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 qui prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, la commune doit se prononcer sur son bilan 2005.

ACQUISITIONS

Pour la réalisation d'un PVR, acquisition à titre gratuit, des parcelles :

- BS 119 d'une superficie de 243 m² et 1/9^{ème} indivis de la BS 37 d'une superficie totale de 401 m², cédées par M. COURRET.
- BS 123 d'une superficie de 56 m² et 1/9^{ème} indivis de la BS 37 d'une superficie totale de 401 m², cédées par M. SINIC.
- BS 129 d'une superficie de 78 m², BS 131 d'une superficie de 74 m² et 2/6^{ème} indivis de la BS 37 d'une superficie totale de 401 m², cédées par M. ROBERT.
- BS 127 d'une superficie de 365 m² et BS 125 d'une superficie de 181 m², cédées par M. OLIVIER.

CESSIONS

Cession gratuite à M. OLIVIER des parcelles BS 139 d'une superficie de 201 m² et BS 141 d'une superficie de 41 m².

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Madame le Maire lève la séance à 19h30.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Laurent MUNOZ

Danièle SANTONJA

Affiché en mairie le :